

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 SG 126 Subvention à l'association "Ciné-ma-différence" (14e) pour la poursuite de ses activités cinéma pour personnes en situation de handicap.

M. François DAGNAUD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2511.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association "Ciné-ma-différence" ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission et par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association "Ciné-ma-différence", 139 rue de l'Ouest (14e), au titre de l'année 2012 pour la poursuite de ses activités cinéma pour personnes en situation de handicap.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 314, ligne 02006, chapitre 65.